

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrière à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : SPORTS - Quartier Saint-Léon Stade Jean DAUGER - Construction d'une piste d'athlétisme à 8 couloirs - Marché avec le groupement d'entreprises APPIA/SCREG/ENVIROSPORT - Avenant N° 1.

M. SAUSSIE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a conclu un marché avec le groupement APPIA / SCREG/ ENVIROSPORT en vue de la réalisation de travaux d'infrastructures de la piste d'athlétisme.

Le montant du marché, conclu à prix unitaires, s'élevait à 576 666,60 € HT.

Le 7 juillet 2003, une décision de poursuivre les travaux a modifié le montant total limite jusqu'auquel les travaux pourraient être poursuivis. Celui-ci s'élève actuellement à 600 000 € HT. Il s'agissait de prendre en compte des substitutions de sol dont l'étendue est apparue en augmentation lors des terrassements.

Mais en cours de travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser certaines prestations complémentaires au-delà de la décision de poursuivre précitée. Leur coût est estimé globalement à 78 800 € HT :

- 1) renforcement de la couche de fondation en raison de la très mauvaise qualité du sous-sol,
- 2) augmentation du linéaire de fourreaux et du nombre de chambres de tirage en raison des déplacements d'un câble EDF traversant l'emprise de la piste, de l'armoire de commande de l'éclairage du terrain de rugby et du panneau de marque,
- 3) prestation de mise en œuvre de béton supplémentaire pour permettre le roulage sur rails du matelas de saut à la perche, à partir de son lieu de stockage
- 4) pose d'un drain périphérique permettant l'assèchement de la couche de fondation de la piste sur tout le périmètre de l'anneau.

La Commission d'Appel d'Offres saisie en raison du dépassement supérieur à 5 % par rapport au marché initial, a donné un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Je vous demande d'approuver le présent avenant et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.